

Commune de
BRANNAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Document approuvé

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

Plèce n°4-2.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 10 rue de la Gare - 03800 Brannay
Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 60
info@initiativebrannay.fr

- ZONES URBAINES :**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
UR : Zone du domaine autoroutier
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
UCB : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UC1 : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UC1c : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

ZONES A URBANISER :

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU : Zone de réserve foncière

ZONES NATURELLES :

N : Zone naturelle
NL : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
Nl : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :

A : Zone agricole
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère
- Risques naturels**

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)
Ruissellement (sources : commune, DDT)
Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)
Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Bois à préserver
Haies à préserver
Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
Surface en eau à préserver

Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Éléments remarquables ponctuels
Éléments remarquables surfaciques
Alignement de façades
Cône de vue

Autres

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
Cheminement doux à créer
Cheminement doux existant
Emplacements réservés
- | Num | Bénéficiaire | Destination | Surface (m²) |
|------|--------------------|--------------------|--------------|
| 54-1 | Commune de BRANNAY | Création de voirie | 396 |
-
-
-